

Sécurité

RDC-Rwanda : ce que l'on sait du projet controversé de démobilisation des FDLR

Romain Chanson

Jeune Afrique, 30 juillet 2026



Des soldats des FDLR arrivent au poste-frontière de Goma, en RDC, le 1^{er} mars 2025, dans le cadre de leur rapatriement vers le Rwanda organisé par l'AFC/M23. © JOSPIN MWISHA/AFP

Le gouvernement congolais a présenté un protocole d'accord qui ouvre la voie à la dissolution du groupe fondé par d'anciens génocidaires hutu rwandais. Kinshasa y voit une avancée majeure, tandis que Kigali dénonce une manipulation.

« Nous avons un résultat clair et palpable », a affirmé Floribert Anzuluni lors d'un point presse à Kinshasa mardi 29 juillet. Le ministre congolais de l'Intégration régionale a œuvré en coulisse depuis plusieurs mois pour obtenir l'adhésion des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR, que le gouvernement rwandais dénonce depuis des décennies comme une menace existentielle) à un protocole d'accord permettant leur démobilisation, leur désarmement et leur cantonnement dans le but d'une « dissolution définitive », selon le ministre.

Le groupe armé formule plusieurs conditions à son désengagement, selon une copie du protocole d'accord consultée par *Jeune Afrique*. Notamment que le cantonnement de ses membres soit permis dans des sites sécurisés et viables. Le document ne précise pas si la ville de Kisangani, qui fut évoquée comme site de casernement en mars dernier par l'armée congolaise, a été retenue pour cette étape de la démobilisation. La capitale provinciale de la Tshopo avait déjà accueilli des centaines de membres des FDLR lors d'une précédente opération en 2014.

Une dissolution sous conditions

Les FDLR refusent toute extradition forcée vers le Rwanda. Ceux qui veulent retourner dans leur pays d'origine exigent un retour digne et sécurisé, avec des garanties réelles de justice et de respect des droits de l'homme. Si ces garanties ne sont pas réunies, les FDLR s'engagent à accepter une relocalisation dans un pays tiers. Un pays africain a déjà fait part de sa disponibilité, selon le ministre Floribert Anzuluni.

Les FDLR exigent aussi « l'arrêt définitif des opérations militaires rwandaises contre les réfugiés politiques rwandais installés en RDC », selon un document consulté par *Jeune Afrique*. « Pour qu'ils se rendent dans les zones identifiées [pour leur démobilisation], il faut que les Rwandais quittent [ces zones]. Mais les premières réactions que nous avons vues des autorités rwandaises ne sont pas de nature à faciliter la mise en œuvre de ce qui a été signé », a commenté Patrick Muyaya, ministre de la Communication, aux côtés de Floribert Anzuluni.

S'entendre sur la localisation des FDLR

Sur les six zones identifiées dans l'est de la RDC où seraient présents les FDLR, cinq sont dans le territoire contrôlé par la rébellion de l'AFC/M23, soutenu par le Rwanda. La RDC affirme donc ne pouvoir intervenir que dans la zone du Grand Nord, où se trouve le territoire de Walikale. Elle y a envoyé deux bataillons « jungle ». C'est d'ailleurs cette opération qui aurait mis la pression sur les FDLR, qui auraient ensuite contacté le gouvernement congolais pour discuter des conditions d'une reddition.

Un bon connaisseur des FDLR met toutefois en cause ce narratif et explique que certaines factions des FDLR se trouvent dans des zones contrôlées par Kinshasa dans le Sud-Kivu. La cartographie retenue pourrait être dépassée par le mouvement de certains groupes armés.

Le protocole d'accord présenté par la RDC fait peser une partie de la responsabilité sur le Rwanda. En plus de souligner que la lutte contre les FDLR est rendue compliquée par la conquête territoriale de l'AFC/M23, il oblige le Rwanda à se désengager préalablement. Ce serait la condition sine qua non pour œuvrer à la neutralisation des FDLR, dont la responsabilité

incombe à Kinshasa selon le Concept des opérations (Conops) accepté par les Congolais et les Rwandais et officiellement en vigueur.

Le Rwanda rejette ce projet

Sur le réseau social X, le ministre rwandais des Affaires étrangères, Olivier Nduhungirehe, a disqualifié un « prétendu accord ». « Il s'agit donc ici d'une grossière manipulation de Kinshasa et de ses suppôts, d'une manœuvre dilatoire de la RDC pour essayer de s'extirper de son obligation sécuritaire principale », a-t-il fustigé. « L'Accord de Washington prévoit la neutralisation des FDLR — et non la conclusion d'un protocole négocié avec une milice génocidaire que le gouvernement de la RDC continue d'armer et avec laquelle il continue de collaborer », a abondé Yolande Makolo, porte-parole du gouvernement rwandais.

Ce protocole d'accord avait été discuté, parmi d'autres sujets, lors d'une réunion du Joint Oversight Committee (JOC), un mécanisme de supervision de l'accord de Washington, le vendredi 24 juillet à Paris, comme révélé par *Jeune Afrique*. La délégation rwandaise qui participait avait formellement rejeté ce protocole d'accord.

De son côté, la partie congolaise estime avoir travaillé de manière sérieuse sur ce sujet et veut continuer à promouvoir ce plan. « Nous allons emmener cette question jusqu'au bout car il est temps que nous mettions fin à ce conflit », a déclaré Floribert Anzuluni lors du point presse.

Zones d'ombre

L'accord avec les FDLR pose plusieurs questions. Le document a été signé par Victor Byiringiro, responsable politique des FDLR-Foca, une des trois factions FDLR. Qu'en pensent les autres ? Parle-t-il en leur nom ? Se préparent-ils à affronter la justice ? Sous sanctions onusiennes, Victor Byiringiro et Omega Israël, chef suprême des FDLR, s'exposent à des poursuites judiciaires en cas de reddition.

Le préambule du protocole d'accord souligne que « les Parties s'engagent à coopérer pleinement avec toute juridiction internationale spécialisée ». « Les FDLR se sont engagées à ce que toute personne, tout combattant, pour lesquels des preuves existent pour avoir commis des crimes graves, puissent être jugés conformément au respect du droit international », a rappelé Floribert Anzuluni.

Le ministre de l'Intégration régionale prépare la suite et promet la mise en place d'un comité régional de suivi avec des partenaires internationaux. « Tous nos interlocuteurs ont vivement salué cette évolution positive et on fait part de leur plein engagement à accompagner le processus de mise en œuvre », a insisté Floribert Anzuluni, dont c'est ici le premier gros dossier depuis son entrée au gouvernement, le 7 août 2025.